

de ses officiers ; 2° à publier le tableau des notaires en y consacrant un ou plusieurs numéros ; 3° à remplacer les statuts provinciaux, en par ce journal, publiant aussitôt après chaque session de la législature provinciale tous les statuts d'ordre public intéressant la profession ;

“ Attendu qu'il convient d'étudier la question de savoir si, en consacrant la somme dépensée annuellement pour le sujet ci-dessus cette Chambre ne pourrait pas fonder ou contribuer à fonder un journal qui servirait d'organe à la Chambre des notaires et à la profession, en remplaçant les impressions susmentionnées, et qui publierait des articles de fond, intéressant la profession et qui serait adressé gratuitement à tous les notaires qui ont payé leur contribution ;

“ En conséquence qu'il soit résolu : que cette Chambre est d'opinion que la fondation d'un journal dans les conditions ci-dessus contribuerait efficacement à l'avancement des intérêts tant pécuniaires que généraux de la profession.

“ Et qu'à la prochaine session cette question devrait être étudiée comme urgente et d'intérêt général pour la profession.”

À l'appui de ces propositions, l'honorable M. Gagnon fit quelques remarques qu'il termina par cette phrase encore pleine d'actualité : “ Ce journal, dit-il, tout en étant une voix imposante dans les intérêts de la profession, serait en même temps le receptacle de toutes les publications que nous sommes obligés de faire (1).”

L'opinion de la chambre ayant été demandée, il fut décidé par un vote de 17 contre 12 que la proposition Gagnon devait être acceptée. Cependant comme le nouveau projet ne paraissait pas recevoir l'assentiment unanime des membres de la Chambre, son promoteur résolut d'attendre un moment plus propice.

L'idée était lancée, il ne restait plus qu'à la faire mûrir.

Depuis cette date de 1835, il ne s'est guère passé une année sans que quelques uns de nos confrères aient fait de vives instances auprès de la Chambre pour reprendre et mettre à exécution la proposition Gagnon.

---

(1) *Procès-verbaux de la chambre pour 1835*, p 534.